



saisie attribution sur compte bancaire

Par **messita**, le **16/04/2019** à **13:38**

bonjour

auto entrepreneur j ai eu quelques difficultés administratives avec le rsi devenu l ursaaf du coup j ai été informé par un huissier de ma dette.

J ai consent à la payer en 2 fois : la première partie (500 euro) immédiatement et les 440 euro plus tard.

J ai envoyé le chèque qui m est revenu pour adresse incomplète on des réception de ce chèque j ai choisi de régler via le site de l huissier le restant dû mais Suite à ce paiement j ai appris que je devais d autres frais car l huissier allait établir une saisie attribution alors que j avais réglé la totalité de ce que je devais.

Je n'ai pas eu de courrier m informant de cette saisie mais Suite à différents échanges avec l huissier j ai reçu un mail me demandant s accepter cette saisie attribution....demande que j ai refusé en expliquant que le contesté la décision et sue j enverrai une lettre recommandée confirmant cette décision. ...

quelle est désormais ma démarche à suivre. je ne refuse pas de payer puisque j ai payé ce que je leur devais (la somme plus les frais) ?

merci de votre aide et de votre écoute

Par **Visiteur**, le **16/04/2019** à **13:43**

Bonjour

Mettez vous d'accord avec l'huissier, qui établira une mainlevée pour la banque.